

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Caisse Desjardins du Réseau municipal

Le 21 avril à 17 h



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, rendez-vous au :
2600, boul. St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4

La première portion de l'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode présentiel**. Cette formule implique que seuls les membres présents sur place pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la rencontre.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et aux statuts
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la rencontre, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification aux Statuts de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier le lien commun de la Caisse.

Modification au Règlement intérieur de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier les modalités d'élection des administrateurs de manière qu'elles soient régies par l'option B, afin que les administrateurs devant représenter chacun des groupes soient élus par tous les membres;

Cette modification prendra effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe A : pompiers
- 1 poste pour le groupe B : membres de plein droit de la Caisse
- 1 poste pour le groupe C : cols bleus
- 1 poste pour le groupe D : cols blancs

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février à 15 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe A élus par acclamation	Groupe B élu par acclamation	Groupe C votation en différé	Groupe D votation en différé
Desjardins, Alex	Martin, Ronald	Jeannotte, Michel	Bellefeuille, Andrée
Hébert, Gabriel		St-Onge, Simon	Fréchette, Marie-Michelle
			Welman, Simon

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-reseau-municipal ou sur demande auprès de la Caisse.

Procédure de votation

Puisque les personnes candidates à un poste au conseil d'administration doivent être élues uniquement par les membres des groupes qu'elles représentent, seuls les membres faisant partie du groupe en élection pourront voter pour l'élection des administrateurs, soit les membres cols bleus (groupe C) et les membres cols blancs (groupe D).

Pour voter, les membres sont invités à s'authentifier au préalable par courriel au CaisseReseauMunicipal@desjardins.com d'ici le samedi 25 avril à 15 h.

Pour ce faire, ils doivent fournir :

- leur nom complet
- leur adresse civique
- une preuve d'emploi de la ville de Montréal (actif ou retraité)
- leur groupe de travail, soit celui pour lequel ils souhaitent voter (cols bleus ou cols blancs)

Après authentification, les membres obtiendront un code unique et le lien vers le système de votation pour l'élection des administrateurs. La période de votation aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 20 mars 2026

Éric Limoges, secrétaire